

11337/19

(OR. en)

PRESSE 44
PR CO 44

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3710^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 18 juillet 2019

Présidente **Tytti Tuppurainen**
Ministre finlandaise des affaires européennes

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Prochain cadre financier pluriannuel	4
Priorités de la présidence finlandaise	4
Mise en œuvre du programme stratégique 2019-2024.....	5
Renforcer l'état de droit dans l'UE	6
État de droit en Pologne	6

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

– Procédure de l'article 7 - Auditions	7
--	---

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Déclaration du Forum régional de l'ASEAN sur la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène	7
– Déclaration ministérielle UE-ASEAN sur la coopération en matière de cybersécurité.....	8
– Relations entre l'UE et le Viêt Nam.....	8
– Sanctions - Mali.....	8

COMMERCE

– Viandes de volaille originaires d'Ukraine.....	9
– Comité mixte institué en vertu de l'APE UE-Japon: liste d'arbitres	9

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement	9
--	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

- Directeur exécutif adjoint d'Europol..... 10

TRANSPORTS

- Accord entre l'Italie et la Suisse sur le cabotage..... 10
- Accord entre l'Allemagne et la Suisse sur le cabotage 10
- Accord sur la location avec équipage entre les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'Islande et la Norvège 10
- Préparatifs de la 40^e session de l'assemblée de l'OACI: troisième série 11

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Prochain cadre financier pluriannuel

La présidence a informé les ministres de ses intentions concernant les travaux relatifs au cadre financier pluriannuel (CFP) pour 2021-2027.

Dans ses conclusions de juin 2019, le Conseil européen a invité la présidence finlandaise à poursuivre les travaux sur le CFP et à affiner le cadre de négociation. Sur cette base, les dirigeants de l'UE auront un échange de vues en octobre, l'objectif étant de parvenir à un accord avant la fin de l'année.

Afin de préparer les échanges entre les dirigeants, la présidence poursuivra les discussions thématiques au niveau technique en juillet et en septembre. En outre, la présidence a préparé un questionnaire auquel les délégations sont invitées à répondre durant la pause estivale. Par ailleurs, des réunions bilatérales se tiendront au niveau ministériel avant la session du Conseil des affaires générales de septembre.

Parallèlement, la présidence s'efforcera de progresser le plus possible dans les négociations sur les propositions sectorielles liées au CFP.

Priorités de la présidence finlandaise

Le Conseil a assisté à la présentation des priorités que la présidence finlandaise s'est fixées pour les six prochains mois.

Les grandes priorités de la présidence finlandaise sont les suivantes: renforcer les valeurs communes et l'état de droit, rendre l'UE plus compétitive et socialement plus inclusive, consolider la position de l'UE en tant que leader mondial en matière de climat et protéger pleinement la sécurité des citoyens.

Au cours du second semestre de 2019, les ministres réunis au sein du Conseil des affaires générales s'intéresseront en particulier aux sujets suivants:

- le cadre financier pluriannuel
- l'état de droit
- l'élargissement
- les menaces hybrides

[Priorités et programme de la présidence finlandaise \(site internet de la présidence\)](#)

Mise en œuvre du programme stratégique 2019-2024

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la mise en œuvre du programme stratégique 2019-2024. Le débat s'est déroulé en session publique.

Le programme stratégique, que les dirigeants de l'UE ont approuvé en juin, est destiné à encadrer les travaux des institutions de l'UE au cours des cinq prochaines années. Il s'articule autour de quatre grandes priorités:

- protéger les citoyens et les libertés
- mettre en place une base économique solide et dynamique
- construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale
- promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène mondiale

La présidence finlandaise est la première à intégrer les nouvelles priorités du programme stratégique 2019-2024 aux travaux du Conseil. Les ministres ont discuté de la meilleure manière de procéder, compte tenu des défis et des perspectives pluridimensionnels à venir. Ils ont également abordé les méthodes de travail du Conseil et les principes transversaux du programme stratégique, tels que la transparence.

La discussion faisait fond sur un document dans lequel la présidence donne une première indication quant au calendrier de l'examen des principales questions et aux formations du Conseil concernées.

Au cours du débat, les ministres ont insisté sur l'importance de parvenir à des résultats concrets. L'UE doit répondre aux attentes des citoyens. En outre, il a été jugé essentiel d'assurer une communication claire et dynamique.

Le Conseil des affaires générales devrait réexaminer la mise en œuvre du programme stratégique lors de ses sessions d'octobre et de décembre. Le Conseil européen débattrait aussi du suivi du programme stratégique lors de sa réunion d'octobre 2019.

[Mise en œuvre du programme stratégique - Document de réflexion de la présidence](#)

Renforcer l'état de droit dans l'UE

La Commission a présenté sa communication relative au renforcement de l'état de droit au sein de l'Union", qu'elle a adoptée le 17 juillet. La communication formule des initiatives concrètes pour renforcer l'état de droit dans l'UE, initiatives articulées autour de trois piliers:

- la promotion d'une culture de l'état de droit
- la prévention des problèmes liés à l'état de droit
- des réponses efficaces aux violations de l'état de droit

Les ministres ont fait part de leurs premières observations sur les propositions de la Commission.

Ils devraient revenir sur ce point lors de leur réunion de septembre.

État de droit en Pologne

Le Conseil a fait le point de la situation en ce qui concerne l'état de droit en Pologne, à la lumière des faits nouveaux intervenus récemment, notamment l'arrêt rendu par la Cour de justice de l'UE concernant la loi sur la Cour suprême polonaise.

Dans son arrêt du 24 juin 2019, la Cour de justice a estimé que la législation polonaise abaissant l'âge de départ à la retraite des juges de la Cour suprême enfreint le droit de l'UE, dans la mesure où elle viole les principes d'immovibilité des juges et d'indépendance du pouvoir judiciaire.

Ce point de l'ordre du jour s'inscrivait dans le prolongement de l'audition de la Pologne qui s'est déroulée lors des sessions du Conseil des affaires générales des 26 juin, 18 septembre et 11 décembre 2018 dans le cadre de la procédure au titre de l'article 7, paragraphe 1, du TUE.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES GÉNÉRALES

Procédure de l'article 7 - Auditions

Le Conseil a approuvé les modalités types applicables aux auditions prévues à l'article 7, paragraphe 1, du traité sur l'Union européenne.

L'article 7, paragraphe 1, du TUE prévoit une procédure par laquelle le Conseil peut constater qu'il existe un risque clair de violation grave par un État membre des valeurs visées à l'article 2 du TUE. L'article 7, paragraphe 1, prévoit également qu'avant de procéder à cette constatation, le Conseil doit entendre l'État membre en question.

Les modalités types applicables aux auditions prévues à l'article 7, paragraphe 1, du TUE ont pour objet de rationaliser le processus et de mettre tous les États membres concernés sur un pied d'égalité. Elles couvrent les trois types de proposition motivée possibles: par un groupe d'États membres, par le Parlement européen ou par la Commission.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Déclaration du Forum régional de l'ASEAN sur la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène

Le Conseil a approuvé l'adoption d'une déclaration du Forum régional de l'ASEAN (FRA) sur la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et la lutte contre ce phénomène. La déclaration vise à promouvoir une coopération efficace entre les participants au FRA et à soutenir les efforts communs qu'ils déploient pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent propice au terrorisme.

Il est prévu que la déclaration soit adoptée à Bangkok (Thaïlande) lors de la réunion du FRA du 2 août 2019.

Déclaration ministérielle UE-ASEAN sur la coopération en matière de cybersécurité

Le Conseil a approuvé l'adoption d'une déclaration ministérielle UE-ASEAN sur la coopération en matière de cybersécurité.

La déclaration vise à renforcer davantage la coopération UE-ASEAN sur les aspects diplomatiques de la politique en matière de cybersécurité, ainsi que la participation déjà active de l'UE au FRA et à la réunion intersessions du FRA sur la sécurité des technologies de l'information et de la communication et dans le cadre de l'utilisation de ces technologies. La déclaration contribuera également aux efforts que l'UE déploie pour promouvoir un cadre stratégique pour la prévention des conflits, la stabilité et la coopération dans le cyberspace.

Il est prévu que la déclaration soit adoptée à Bangkok (Thaïlande) lors de la réunion du FRA du 2 août 2019.

Relations entre l'UE et le Viêt Nam

Le Conseil a adopté une décision autorisant la signature et la conclusion d'un accord entre l'UE et le Viêt Nam établissant un cadre pour la participation du Viêt Nam à des opérations de gestion de crise menées par l'UE. Cet accord renforcera encore la coopération entre l'UE et le Viêt Nam pour ce qui a trait à la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), notamment en permettant la participation de personnel vietnamien aux missions et opérations PSDC. L'accord devrait être signé à Hanoï le 5 août 2019.

Sanctions - Mali

Le Conseil a ajouté cinq personnes à la liste des personnes responsables ou complices d'actions ou de politiques qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité au Mali. Cette décision transpose dans la législation de l'UE l'ajout, le 10 juillet 2019, par le comité des sanctions institué en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité des Nations unies, de cinq personnes à la liste des personnes soumises à l'interdiction de voyager prévue par la résolution en question.

Les actes juridiques ont été adoptés le 17 juillet à l'issue d'une procédure écrite et contiennent les noms des personnes concernées et les motifs spécifiques de leur inscription sur la liste.

[Décision d'exécution \(PESC\) 2019/1216 du Conseil du 17 juillet 2019 \(Journal officiel de l'UE\)](#)

[Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 \(2017\) ajoute cinq entrées à sa liste de sanctions \(communiqué de presse des Nations unies\)](#)

[Mali: des sanctions pourraient être imposées à ceux qui font obstacle au processus de paix \(communiqué de presse\)](#)

COMMERCE

Viandes de volaille originaires d'Ukraine

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature, au nom de l'Union, et à l'application provisoire d'un accord sous forme d'échange de lettres modifiant les préférences commerciales applicables aux viandes de volaille et aux préparations à base de viandes de volaille prévues dans l'accord d'association avec l'Ukraine ([10721/19](#) - texte de l'accord: [10752/19](#)).

Le Conseil a également approuvé une décision relative à la conclusion de l'accord ([10720/19](#)) et est convenu de transmettre la décision au Parlement européen pour approbation.

Comité mixte institué en vertu de l'APE UE-Japon: liste d'arbitres

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union, au sein du comité mixte institué en vertu de l'accord entre l'Union européenne et le Japon pour un partenariat économique en ce qui concerne l'établissement de la liste d'arbitres ([10970/19](#)).

Le Conseil a également décidé de faire publier au Journal officiel de l'UE la décision du comité mixte, telle qu'elle figure dans le document [10970/19](#).

Le Parlement européen sera informé conformément à l'article 218, paragraphe 10, du TFUE.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement

Le Conseil a adopté une décision modifiant le protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement ([9725/1/19 REV 1](#) et [9723/19](#)). Cette décision augmente la quote-part de capital souscrit de la Pologne et de la Roumanie et modifie les dispositions relatives à la nomination de suppléants du conseil d'administration. Elle s'appliquera un mois après la date à laquelle s'applique une précédente modification du protocole sur les statuts de la Banque européenne d'investissement ([décision \(UE\) 2019/654 du Conseil](#)) concernant le retrait du Royaume-Uni de l'UE.

Le 11 mars 2019, la Banque européenne d'investissement a présenté une demande au Conseil en vue de modifier ses statuts ([7651/19](#)). Cette demande vise à augmenter la quote-part de capital souscrit de la Pologne et de la Roumanie, respectivement de 5 386 000 000 EUR et de 125 452 381 EUR, conformément à leurs demandes.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Directeur exécutif adjoint d'Europol

Le Conseil a choisi M. Jürgen Ebner comme directeur exécutif adjoint d'Europol.

Le secrétariat général du Conseil va maintenant informer le Parlement européen que la commission compétente peut procéder à l'audition prévue à l'article 54, paragraphe 2, du règlement Europol.

TRANSPORTS

Accord entre l'Italie et la Suisse sur le cabotage

Le Conseil a adopté une orientation générale concernant la proposition de la Commission d'habiliter l'Italie à modifier son accord de transport routier avec la Suisse afin d'autoriser les transports de cabotage lors de services de transport international routier de voyageurs dans les régions frontalières entre les deux pays ([10432/19](#)).

Accord entre l'Allemagne et la Suisse sur le cabotage

Le Conseil a adopté une orientation générale concernant la proposition de la Commission d'habiliter l'Allemagne à modifier son accord de transport routier avec la Suisse afin d'autoriser les transports de cabotage lors de services de transport international routier de voyageurs dans les régions frontalières entre les deux pays ([10425/19](#)).

Accord sur la location avec équipage entre les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'Islande et la Norvège

Le Conseil a approuvé la signature et l'application provisoire de l'accord sur la location avec équipage entre les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'Islande et la Norvège.

L'accord promeut la flexibilité dans les accords d'exploitation conclus entre transporteurs aériens pour la location d'aéronefs avec équipage en supprimant réciproquement les limites de durée applicables à ces accords ([10485/1/19 REV 1](#) et [10584/19](#)).

Préparatifs de la 40^e session de l'assemblée de l'OACI: troisième série

Le Conseil a approuvé le texte de plusieurs documents que la Finlande soumettra au nom de l'Union européenne et de ses États membres à la 40^e session de l'assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui se tiendra du 26 septembre au 4 octobre 2019 à Montréal (10912/19 + ADD 1 à 4).
